

*Contaminants de l'environnement*

tant de parties par million et que la fumée que dégagent les cheminées ne soit pas désagréable.

● (1750)

Je viens d'une région où il s'est récemment construit un grand nombre d'usines de pâte à papier. Personne n'aime aborder le sujet. A Prince George il faut être très prudent, surtout quand on est politicien, sur le sujet de l'odeur désagréable qui y règne pendant presque toute l'année. On dit que c'est l'odeur du dollar, l'odeur de la prospérité. Pourtant, beaucoup préféreraient vivre pauvres plutôt que d'habiter une région presque toujours aussi malodorante. Soit dit en passant, cette odeur n'est pas nocive.

Le ministre dit qu'une fois la loi promulguée, nous pourrions exiger d'être informés. C'est bien possible, mais il faudra que quelqu'un porte plainte, parce que rien dans le bill n'oblige qui que ce soit à informer le ministre de ce qu'il fait. Il y aura fatalement une chasse aux sorcières. Bien sûr, la plainte n'interviendra qu'après le fait. La loi aura des effets rétroactifs, ce qui sera désastreux pour l'industrie.

Comme je l'ai dit, le gouvernement fédéral aurait pu se lancer dans ce domaine et faire figure de proue. Il aurait pu consulter les provinces, mais il ne l'a pas fait. Si bien que nous avons non seulement 12 ou 13 normes différentes applicables à l'environnement, mais aussi des normes doubles, que chaque gouvernement suit. Le gouvernement fédéral suit ses propres normes à l'égard de ce qu'il fait dans les Territoires du Nord-Ouest et dans d'autres régions septentrionales de notre pays, et il a conçu des normes à l'intention de l'industrie. Tout cela ne peut qu'entraîner des conflits entre personnes douées de bon sens qui ont conscience du problème, qui aimeraient mieux se débarrasser de ce problème, mais qui ne savent pas comment s'y prendre.

Le ministre a dit que c'est l'industrie qui devrait en faire les frais et que le contribuable s'en sortirait indemne. Tout cela semble fort alléchant, aujourd'hui. Je me préoccupe cependant des petites entreprises qui ne peuvent se permettre des laboratoires et des chercheurs pour pouvoir fournir au ministre les renseignements qu'il pourra demander aux termes de ce bill. J'aurais aimé voir le ministre se montrer plus honnête, l'entendre dire que ce serait une opération fort coûteuse pour les Canadiens que de vivre dans un environnement sain. Je m'en serais accommodé, car c'est un problème très grave. J'aimerais que le ministre nous propose des programmes pour aider l'industrie, avant même que l'usine ne soit construite, à étudier les produits qu'elle va fabriquer et à installer l'équipement anti-pollution nécessaire. Un tel programme pourrait relever d'un bill comme le bill C-3 qui, même s'il ne constitue qu'une mesure mineure, est certainement un pas dans la bonne direction.

J'aimerais que le gouvernement fédéral collabore plus énergiquement avec les provinces et les municipalités. Je sais qu'on fait déjà toutes sortes de choses en ce sens. Les

municipalités sont les grands coupables. En général, ce n'est pas l'industrie. Ce sont les régions où les gens se regroupent pour vivre. Les municipalités sont les grands coupables dans de nombreuses régions où l'environnement est pollué. On devrait instaurer des programmes permettant aux autorités locales d'accéder aux coffres du fédéral et d'obtenir l'aide dont elles ont tellement besoin pour que l'environnement de nos villes reste vivable. Dans ce bill, le gouvernement ne manifeste pas d'autre intention d'offrir ce genre d'aide aux autorités municipales.

Le ministre a déclaré que le bill prévoyait la création de comités d'étude spéciaux et que cette disposition avait été incluse à la demande de l'industrie. Il a dit que cela donnerait à toute compagnie ou particulier touché par la loi la possibilité d'exposer son cas. Là encore, monsieur l'Orateur, on se trouvera placé devant le fait accompli.

Le ministre a déclaré que les producteurs, les importateurs et bien d'autres auront la possibilité de faire appel. Il a déclaré que les comités d'étude axés sur l'industrie auraient des pouvoirs et des responsabilités semblables à ceux des commissions de surveillance établies en vertu de notre loi sur les produits dangereux. Tout ça est très bien, mais comme je l'ai dit, on se trouvera encore devant le fait accompli.

Le ministre aurait l'appui de tous les députés et de tous les partis s'il présentait une mesure ferme pour forcer l'industrie et les entreprises à tenir le gouvernement au courant de leurs projets. Toutefois, le coût et le fardeau ne doivent pas retomber sur l'industrie. Préparons-nous à payer. Il faudra payer pour les municipalités et certains secteurs d'activité des provinces. Il faut prendre ces ressources quelque part. Si nous ne partageons pas avec ces gouvernements, nous n'obtiendrons pas la coopération sur laquelle le ministre compte puisqu'il croit que désormais tous s'empresseront de venir informer le gouvernement fédéral de leurs projets. Je vois qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur.

**Des voix:** Le vote.

**M. Oberle:** Je déclare qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je ne sais ce à quoi le député pense comme limite de temps, mais nous sommes disposés à siéger pendant quelques minutes encore si cela devait nous permettre de terminer la deuxième lecture du bill.

**M. Foster:** Monsieur l'Orateur, nous sommes disposés à poursuivre pendant quelques moments si le député veut terminer son discours.

**M. Oberle:** Monsieur l'Orateur, j'ai presque fini. Toutefois, je voudrais déclarer qu'il est 6 heures de sorte que si quelques-uns de mes collègues veulent continuer le débat demain, ils aient l'occasion de le faire.

**L'Orateur suppléant (M. Laniel):** Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)